

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 novembre 2015 à 19 heures

Date de Convocation : 23 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

AVARGUES Marcel, CHIBOUT Nadia, DUMESTE Mireille, DARGERIE Viviane, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : Mme AUGIER Céline a donné pouvoir à Mme CHIBOUT Nadia, Mme FAURE Jeannine a donné pouvoir à Mme DUMESTE Mireille;

Excusés: BREMOND-DICK Caroline, M. RAVAUTE Daniel;

Effectif valable : 11 + 2 procurations /15 ;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : M. ROUX Frédéric.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2015

DELIBERATIONS

1. Débat d'orientation sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Mme le Maire expose à l'Assemblée que la nouvelle réglementation issue des lois SRU, Grenelle et ALUR doit être prise en compte dans le PADD qu'il faut donc réactualiser avant de pouvoir arrêter le projet de PLU.

Elle précise qu'il n'y a pas de remise en cause des orientations, mais qu'elles ont été affinées afin notamment d'intégrer ces nouvelles lois. Les principales évolutions portent sur la réduction de l'accueil démographique envisagé pour les 10 ans à venir, de l'affichage d'objectifs chiffrés en matière d'économie de l'espace, ce qui implique notamment une réduction de l'enveloppe constructible

Elle donne lecture des orientations générales du P.A.D.D qui portent sur les principes suivants :

- *Orientation générale n°1 : Préserver et valoriser les patrimoines naturel, paysager, foncier et bâti de la commune*
- *Orientation générale n°2 : Rompre avec une politique consommatrice d'espace et contrôler la dispersion du bâti qui concurrence d'autres espaces à enjeux, notamment agricole et naturel*
- *Orientation générale n°3 : Permettre l'accueil de population notamment les jeunes en diversifiant les modes d'habiter et d'occupation de l'espace, et développer les équipements publics*
- *Orientation générale n°4 : Prendre en compte les risques naturels, assurer la sécurité des personnes et préserver les ressources*

Aucune de ces orientations n'a été remise en cause.

Cette question n'est pas soumise au vote

2. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement définit les modalités de partenariat entre la commune, gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la Caf. Il permet à la commune d'obtenir des subventions de fonctionnement pour les prestations enfance jeunesse d'un montant de 17 796€ par an.

Le conseil doit autoriser le Maire à signer le contrat pour les années 2015, 2016 et 2017.

Approbation à l'unanimité.

3. Validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Cet agenda permet de programmer la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Le bureau d'études désigné pour cette mission a rendu son rapport. Les travaux de mise en accessibilité s'échelonnaient sur 6 ans pour une enveloppe globale de 34 540€ HT.

Approbation à l'unanimité.

4. Délibération chargeant le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2016.

Madame le Maire informe le Conseil qu'en application de la loi du 27 février 2002, un recensement général aura lieu sur la commune en janvier et février 2016. La commune sera découpée en 2 districts, un coordonnateur sera nommé par arrêté municipal et un agent recenseur sera recruté pour cette opération. Les services de l'état verseront à la commune une dotation de recensement de 1.591€ pour couvrir une partie des charges exceptionnelles liées à cette enquête.

Approbation à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT en date du 9 novembre dernier a décidé l'ajout et la suppression de charges pour les communes de Lacoste, Ménerbes, Buoux et Saint Saturnin pour l'exercice 2015. L'ensemble des communes membres de la communauté de Communes doit maintenant valider le rapport de la CLECT. Aucune de ces modifications n'impacte Viens.

Approbation à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE, INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : création d'une régie unique à la demande de la trésorerie afin de regrouper les régies existantes.
- Extinction de l'éclairage public : l'association Viens avec nous a saisi le Maire de cette question. Madame le Maire répond que la subvention de l'ADEME sera perdue si l'extinction est remise en question. JP Peyron précise que 35 communes membres du Parc du Luberon seront concernées en 2016. V. Dargery craint une corrélation entre les vols et l'absence d'éclairage, ce que dément la gendarmerie. F. Roux souhaite trouver une solution alternative pour assurer le confort des habitants mais le réseau électrique étant coupé entre 1h et 6h, il ne peut s'agir que de détecteurs de mouvement installés par les habitants sur leurs maisons. Le dispositif des « voisins vigilants » pourrait être mis en place à l'initiative des Viensois.
- Plantation d'un arbre à l'école : un arbre a été offert par le Parc du Luberon dans le cadre de la COP 21. Sa plantation a permis un important travail avec les enfants dans le cadre du projet d'école.
- Organisation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.
- Vœux du Maire : ils auront lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h20.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 4 décembre 2015.

Le Maire,
Mireille Dumeste.

